

Un système d'indemnités irrespectueux

Écrit par Jaclin Ouellet
Mardi, 24 août 2010 00:00

Je ne suis pas un ex-travailleur d'AbitibiBowater, mais même pour un chroniqueur et rédacteur de longue date sur les pâtes et papiers, les indemnités de départ annoncées par Ernst & Young sont dures à avaler. Alors imaginez pour les travailleurs de longue date qui se retrouvent devant presque rien : elles sont victimes, au départ, d'une mauvaise fusion qui a profité à une poignée d'actionnaires, et d'un système de rétribution injuste, basé non pas sur l'ancienneté des employés, mais bien sur une quelconque valeur aux livres des actifs de la dite compagnie en difficulté.

Depuis plus d'un an, AbitibiBowater se sert du processus de restructuration et du (difficile) refinancement de sa dette pour charcuter dans ses actifs, autant matériels qu'humains. Un processus obligé, diront certains, qui a souvent fait fi de toute logique. Difficile en effet, pour un observateur de l'extérieur, de justifier les fermetures d'usines profitables comme celles de Gatineau et Dolbeau-Mistassini, dans lesquelles on a investi au fil des années des centaines de millions de dollars pour en faire des modèles de production, alors qu'on maintenait en vie la pauvre division Laurentide (coup de chapeau à la direction et aux travailleurs de cette usine qui ont tiré leur épingle de cette vilaine course à la survie).

La semaine dernière, la compagnie a annoncé qu'elle offrait, pour l'ensemble des indemnités de licenciement et des griefs autour de ses installations, la somme de 21,1 millions\$. Une fraction de ce que doit l'entreprise aux travailleurs de Beaupré, par exemple (12 millions\$). Ceux-ci auraient eu droit normalement à 12 000\$ chacun, et même 40 000\$ pour les plus anciens. Mais en tenant compte des dettes et de l'évaluation des actifs d'AbitibiBowater, le contrôleur a déterminé que les ex-travailleurs d'Abitibi recevront 17 cents pour chaque dollar, et ceux de Bowater 23 cents, pour un montant maximum de 3036\$ pour ceux et celles qui comptent le plus d'ancienneté. Cette offre est assortie d'une option et d'un ultimatum : ceux et celles que cette offre ridicule ne satisfait pas peuvent obtenir un certain nombre d'actions de la « nouvelle compagnie » restructurée, des titres qui pourraient valoir un jour 8 000\$ à 10 000\$, mais sans aucune garantie de rendement. Peu importe la décision, les ex-travailleurs doivent se brancher le 13 septembre, soit la veille du vote sur le plan de réorganisation de l'entreprise par les créanciers (garantis).

Comment, en 2010 et dans une société dite civilisée, peut-on encore considérer sa main-d'œuvre comme des « actionnaires de seconde zone »? Sans cette force qualifiée sur le terrain, il n'y a ni produits, ni compagnie cotée en bourse, rien que des chiffres creux et insignifiants. Or, pour le meilleur et trop souvent pour le pire, le système d'actionariat public permet aux entreprises d'aller chercher des fonds pour stimuler leur croissance et leur compétitivité. N'importe quel PDG d'entreprise impliqué dans son industrie avouera d'emblée que plus vite une compagnie sort du processus d'actionariat public, mieux elle s'en portera.

Un système d'indemnités irrespectueux

Écrit par Jaclin Ouellet
Mardi, 24 août 2010 00:00

Car le revers de la médaille, c'est que le système procure aux investisseurs des pouvoirs de décision dans des domaines qu'ils connaissent rarement – ils investissent d'abord pour générer des profits, sur avis de leurs gestionnaires de portefeuilles – et une importance démesurée dans la hiérarchie des « stakeholders ». Lorsqu'une compagnie fait faillite, les investisseurs sont les premiers en ligne pour récupérer une partie de leur mise, au même titre que les banques et les institutions financières.

Pendant ce temps, un employé qui cumule 25-30 années d'expérience, à qui on a demandé de cumuler plusieurs postes et/ou responsabilités afin de réaliser des économies d'échelle, à qui on a imposé des rythmes d'enfer pour réaliser projets par-dessus projets afin d'enfin élever l'usine au rang de « producteur de classe mondiale », – sans compter l'épée de Damoclès de la fermeture définitive qui pend au dessus de sa tête régulièrement – ce même employé se fait virer du jour au lendemain et reçoit, après des mois d'insécurité, quelque sous la piastre pour ses loyaux services? Le système de calcul des indemnités de départ EST UNE ABERRATION dont sont complices les firmes comme Ernst & Young, Standard & Poor's et compagnie qui procèdent à l'évaluation des actifs. Dans un autre dossier explosif, les quatre usines de White Birch, dont celles de Rivière-du-Loup (FF Soucy) et de Québec (Papier Stadacona) sont mises en vente pour la somme de 180 millions\$. C'est quatre fois moins que la valeur aux livres des actifs! Quelle aubaine pour le consortium d'institutions financières intéressé. On prépare aussi le terrain pour le grand ménage qui suivra : les indemnités de licenciement seront bien entendu à l'image de cette sous-évaluation et les travailleurs, qui ont assuré la bonne marche des opérations pendant toutes ces années, devront se contenter de miettes. Le pattern est déjà bien établi.

Certains verront dans mes propos une simple envolée anti-patronale. Je rappellerai à ces personnes que j'ai déjà tenu dans cette chronique des propos durs à l'endroit des syndicats pour ne pas avoir tenu compte de la réalité économique des papetières lors de la dernière négociation d'entente-cadre au niveau national. L'industrie papetière se trouve au cœur d'une réorganisation sans précédent, mais doit-on sacrifier en son nom les principes de respect et de dignité humaine? Là-dessus, je conclurai en dénonçant (une fois de plus) le silence – disons même le sommeil profond - des gouvernements qui n'ont jamais osé défendre publiquement les travailleurs de l'industrie des produits forestiers (il est vrai que le lobbying de l'industrie automobile, par exemple, est beaucoup mieux organisé et pèse plus lourd politiquement), même si elle soutient encore aujourd'hui des pans entiers de l'économie régionale du Québec.

Le vent dans les voiles

La Caisse de dépôt a annoncé le 17 août qu'elle avait vendu 40% de sa participation dans

Un système d'indemnités irrespectueux

Écrit par Jaclin Ouellet
Mardi, 24 août 2010 00:00

Domtar Inc. C'est une excellente nouvelle, car la Caisse a l'habitude d'acheter un titre à prix réduit pour le revendre avec profit. Or depuis juin 2009, le titre boursier de Domtar s'est apprécié de 240%! La journée de l'annonce de la Caisse de dépôt, le titre de Domtar a grimpé de 1.29\$ ou 2% à 64.29\$. La Caisse conserve 1,4 millions d'actions de Domtar, jugeant que le titre n'a pas fini de grimper. La compagnie, qui a annoncé en juillet dernier la création d'une coentreprise avec FPIInnovations dans le domaine de la nanocellulose cristalline – un sous-produit du bois aux applications prometteuses dans plusieurs secteurs d'activités – a plus que jamais le vent dans les voiles et ses dirigeants continuent de bénéficier de l'appui des marchés financiers.



Jaclin Ouellet

{jacomment off}